



2026-15-

COMMUNE NOUVELLE DE
TRUCHTERSHEIM

ARRETE
portant réglementation de la circulation

N° 15/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

VU le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L2512-13,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande en date du 26 janvier 2026 de l'entreprise NGE Energies Solutions, pour le compte de Rosace.

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des piétons lors de travaux pour la création d'une adduction privative télécom sis 15 rue des Faisans à Truchtersheim ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux pour la création d'une adduction privative télécom, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables **du 2 au 20 février 2026 inclus**

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – CF 024) et sera mise en place par l'entreprise NGE Energies Solutions.

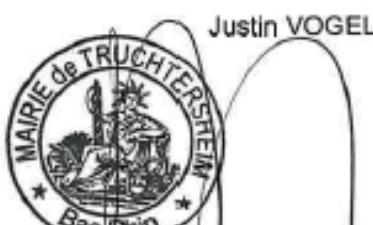
ARTICLE 4 : En raison de l'extinction des éclairages publics de minuit à 5 heures, le balisage mis en place devra être muni d'un dispositif lumineux ou réfléchissant garantissant une bonne visibilité de la signalisation.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM – cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS - arretes@sis67.alsace
- La société NGE Energies Solutions – aclement@nge-es.fr
- AFFICHAGE ET ARCHIVE.

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 26 JANVIER 2026

LE MAIRE



Justin VOGEL